



## DEMANDE DE CERTIFICATION POUR PRODUITS DE VOIRIE EN PIERRE NATURELLE





BCCA vzw, rue d'Arlon 53 – 1040 BRUXELLES

① +32 2 238 24 11 - € mail@bcca.be
www.bcca.be - TVA BE 0449.439.701



## CETTE DEMANDE DE CERTIFICATION TIENT LIEU DE CONTRAT POUR L'UTILISATION DE LA MARQUE aTg-BENOR

Cette demande est indissociable de la demande d'aTg à introduire sur formulaire ad hoc.

Pour en savoir plus sur le remplissage de ce formulaire, visitez <u>www.copro.eu/fr/howto</u>.

LE SOUSSIGNE,				
Nom				
Prénom				
Qualité :				
REPRESENTANT LEGAL DE LA	SOCIETE AYANT SON SIEGE SOCIAL :			
Dénomination de la société				
Rue / n°				
Code postal / Commune				
Pays				
Tél.				
E-mail				
Numéro d'entreprise (TVA)				
Numéro de compte				
DEMANDE DE CERTIFICATION	POUR L'UNITE DE PRODUCTION SUIVANTE :			
Dénomination de la société				
Rue / n°				
Code postal / Commune				
Pays				
Tél.				
E-mail				
Numéro d'entreprise (TVA)				
E-mail - facturation électronique				
E-mails - rapports d'inspection				
POUR LES PRODUITS SUIVANTS : * (cocher)				
	Normes	TRA		
□ * Blocs et/ou tranches	NBN EN 1467 – NBN EN 1468	TRA 291		
□ * Produits du bâtiment	NBN EN 1469 – NBN EN 12057 – NBN EN 12058 – NBN EN 12059	TRA 291		
□ * Produits de voirie	PTV 841 – PTV 842 – PTV 843	TRA 19		

Z.1. Researchpark - Kranenberg 190 - BE-1731 Zellik (Asse) T +32 (0)2 468 00 95 - info@copro.eu - www.copro.eu

RESPONSABLE POUR L'AUTOCONTROLE :			
Nom :			
Prénom :			
Tél. :			
E-mail :			
DECLARATION D'ENGAGEMENT			
Le soussigné déclare :			
1. que toutes les données précitées sont exactes et que toutes modifications y afférantes seront immédiatement signalées à l'Organisme de certification par écrit ;			
<ol> <li>avoir pris connaissance du Règlement général pour la certification aTg-BENOR de produits de voirie en pierre naturelle (*);</li> </ol>			
3. s'engager à se soumettre à toutes les dispositions règlementaires susmentionnées ;			
<ol> <li>qu'il prendra toutes les mesures afin que la conformité à la norme des produits livrés sous la marque aTg -BENOR soit continuellement garantie;</li> </ol>			
5. toujours fournir sous la marque aTg -BENOR l'entièreté de la production des produits sous certification destinés au marché belge, et ne pas stocker ou livrer de tels produits, destinés au marché belge, provenant d'un autre producteur ou d'une autre siège de production qui ne sont pas pourvus de la marque aTg -BENOR :			

- 6. (si le demandeur n'est pas le producteur) que l'unité de production est au courant de la présente demande et qu'il fera le nécessaire afin que les conditions de certification puissent être vérifiées dans celle-ci ;
- 7. que le service demandé dans le cadre de la présente est presté au profit du siège social ;
- 8. que les données susmentionnées peuvent être utilisées pour l'identification sur les sites internet de COPRO. Plus d'informations sur l'utilisation des données peuvent être obtenues www.copro.eu/fr/privacy;
- 9. avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente de COPRO. Celles-ci peuvent-être consultées sur www.copro.eu/conditionsdevente.
- La dernière édition des documents auxquels il est fait référence ici est d'application, y compris les éventuels amendements et errata

amondomonic of ortatal			
:	Etabli en TRIPLE EXEMPLAIRE à :		
:	Date **:		
:	Signature *** :		

DECL AR	ATION	DE BE	CEVA	RII ITE

Les soussignés, représentant légal de organismes de certification, déclarent recevable cette demande de certification aTg-BENOR de produits de voirie en pierre naturelle et vous attribue le numéro d'identification suivant :

Etabli en TRIPLE EXEMPLAIRE à :		Zellik		
Date **:				
Pour BCCA, le Directeur:	B. De Blaere	Pour COPRO, le CEO:	ir. Dirk Van Loo	
Signature ***:		Signature ***:		

Les polices d'assurance suivantes, ZCN600023117 et 2LO/03/99.505.177, ont été souscrites respectivement auprès d'ALLIANZ BENELUX SA (n° 0403.258.197) et d'AG INSURANCE SA (n° 0404.494.849) pour couvrir la responsabilité civile professionnelle.

A ne pas remplir si la date est également enregistrée et mentionnée dans le cadre d'une signature numérique.

Lors de l'impression sur des pages séparées, les pages précédentes doivent être paraphées en bas de la page.